



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Paris, le 25 SEP. 2019

Le Préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris,

à

Mme la présidente de la CNDP

**Objet** : concertation volontaire du projet d'aménagement du Terminal T4 de l'aéroport Charles de Gaulle conduite par Aéroports de Paris

**Pièce jointe** : réponses de l'échelon régional de l'État aux demandes de précisions des garants de la CNDP dans leur rapport du 12 juin 2019

Dans le cadre de la concertation volontaire initiée le 23 mai 2018 par le groupe ADP pour son projet de construction d'un nouveau terminal, le terminal T4, à l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle, les garants que vous avez nommés par une décision du 6 juin 2018 ont émis, dans leur bilan de la concertation du 12 juin 2019, des demandes de précisions.

Certaines de ces demandes ont été adressées aux pouvoirs publics et concernent d'une part la direction générale de l'aviation civile et, d'autre part, l'échelon régional de l'État, plus particulièrement sur les problématiques de mobilité, d'impact environnemental et d'emploi.

Je vous prie de trouver, joint à ce courrier, les réponses que je souhaite apporter à votre attention qui viennent compléter les réponses aux demandes de précisions des garants qui concernent plus spécifiquement la DGAC et qui vous sont transmises parallèlement.

Nous demeurons à votre disposition, M. Gandil, directeur général de l'aviation civile, et moi même, si vous souhaitez que nous vous présentions ces réponses en séance plénière de la commission nationale du débat public

Le Préfet de la Région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris

Michel CADOT